

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTION CA25 220105

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025, la résolution suivante :

Résolution CA25 220105 autorisant l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1720, rue du Canal (lots 4 936 942 et 4 936 943 du cadastre du Québec) (dossier 1244334003)

Cette résolution est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 16 avril 2025.

Cette résolution est entrée en vigueur le 16 avril 2025 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 3 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude